



## AIT Numérique - Liste de contrôle (Jusqu'en mars 2021 en raison de la COVID-19)

<https://www.wil-amt.digital/fr/>

[WIL\\_Digital@ictc-ctic.ca](mailto:WIL_Digital@ictc-ctic.ca)

### 1. ADMISSIBILITÉ DE L'EMPLOYEUR

#### Un employeur est admissible si...

il est <b>enregistré au Canada</b> et peut fournir un <b>numéro d'enregistrement d'affaires/organisme de bienfaisance ou un numéro d'organisation de l'ARC</b> ;	<input type="checkbox"/>
il a la <b>capacité financière</b> de payer le salaire de l'étudiant tout au long du stage;	<input type="checkbox"/>
il a ou obtiendra <b>une assurance responsabilité civile complète</b> avant le début du placement;	<input type="checkbox"/>
il offre un <b>milieu de travail sécuritaire</b> au Canada;	<input type="checkbox"/>
il ne remplace pas un travailleur <b>mis à pied temporairement ou de façon permanente</b> ; et	<input type="checkbox"/>

### 2. ADMISSIBILITÉ DU POSTE

#### Un poste est éligible si ....

la <b>description de poste</b> est fournie pour un poste à temps plein ou à temps partiel;	<input type="checkbox"/>
l'étudiant est embauché comme <b>employé</b> et non comme entrepreneur (consultant) ou entrepreneur (consultant) indépendant;	<input type="checkbox"/>
le <b>position n'a pas encore débuté</b> (la position ne peut commencer qu'après la création de l'application);	<input type="checkbox"/>
la position est au sein de l'économie numérique	<input type="checkbox"/>
le poste est <b>nouveau</b> : Le nombre de nouveaux postes est déterminé en soustrayant le nombre d'étudiants embauchés au cours d'un exercice financier avant la première participation au Programme d'apprentissage intégré au travail et le nombre d'étudiants que l'entreprise a l'intention d'embaucher au cours de l'exercice financier en cours, y compris ceux déjà embauchés. Par exemple, si l'entreprise a embauché 3 étudiants au cours de l'exercice financier (du 1er avril au 31 mars) avant de participer au Programme d'apprentissage intégré au travail, l'entreprise doit alors avoir l'intention d'embaucher 4 étudiants au cours de cet exercice financier pour avoir droit à une subvention.	<input type="checkbox"/>

### 2. ADMISSIBILITÉ DE L'ÉTUDIANT

#### Un étudiant est admissible si...

une preuve d' <b>inscription</b> à temps plein ou à temps partiel d'un établissement d'enseignement postsecondaire canadien financé par les fonds publics est fournie pour la période de placement. Note : Une expérience de travail non coopérative et professionnelle en dehors des cours universitaires est également admissible, veuillez nous envoyer un courriel si vous avez des questions ;	<input type="checkbox"/>
la preuve de <b>citoyenneté canadienne/ résidence permanente/ statut de réfugié</b> est fournie; et	<input type="checkbox"/>
l'étudiant a <b>légalement le droit</b> de travailler au Canada et dans la province applicable.	<input type="checkbox"/>

Veuillez noter que cette liste de vérification est à titre de référence seulement et ne garantit pas la disponibilité du financement ou de l'approbation. Chaque demande sera examinée suite à la présentation de celle-ci et des documents à l'appui.